

Bruno Julliard réaffirme le soutien de Paris aux musiques actuelles

Bruno Julliard, premier adjoint à la Maire de Paris, a signé aujourd'hui une convention pluriannuelle avec le Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz (CNV). Il réaffirme ainsi le soutien de Paris aux salles parisiennes, aux musiciens et groupes de musiques actuelles, et renforce la diffusion de toutes les esthétiques musicales dans la capitale.

Chaque année, Paris accueille plus de 36.000 concerts, dans près de 700 lieux et abrite 300 labels de musique. Pour préserver et développer cette vitalité artistique qui participe à l'attractivité de Paris, Anne Hidalgo a créé le Conseil parisien de la musique, instance de concertation qui renforce les liens entre la filière musicale parisienne et la Ville de Paris.

Bruno Julliard, premier adjoint à la Maire de Paris en charge de la culture, a signé une convention pluriannuelle avec Gilles Petit, président du Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz (CNV), concrétisant ainsi 2 objectifs formulés par le Conseil parisien de la musique en novembre 2015 visant à soutenir l'économie des salles de musiques actuelles avec :

- **un plan d'investissement majeur de 2,5 millions d'euros sur la mandature, soit 625.000 € par an à l'attention des lieux de musiques actuelles** pour la réalisation de deux types de travaux, l'insonorisation des lieux et la mise en accessibilité. Depuis la vague d'attentats, les travaux liés à la sûreté sont également inclus. À cette fin, l'exécutif municipal a décidé de porter en 2016 à 1 million d'euros ses crédits d'investissements, soit 375 000 euros supplémentaires.

- **un dispositif de soutien en fonctionnement aux salles parisiennes, d'un montant de 600.000€ sur la mandature, soit 150.000€ par an.** Ce financement devra permettre de soutenir des activités de production et de diffusion relevant de l'intérêt général - soutien à l'émergence et à l'indépendance, prise de risque et diversité musicale.

Le CNV et la ville se sont également entendus dans cette convention pour accompagner des initiatives du secteur des musiques actuelles en matière de communication.

« Paris réaffirme son soutien à la fois aux salles de musiques actuelles mais aussi aux artistes qui, en plus d'avoir été confrontés à une chute d'activité importante suite aux attentats, doivent faire face à de profondes mutations de leur économie. La signature de cette convention avec un

partenaire incontournable de la filière musicale démontre une fois de plus notre volonté de nous tenir aux côtés de celles et ceux qui œuvrent au quotidien pour le foisonnement et la diversité culturelle et contribuent à faire de Paris une ville ouverte et bienveillante », a souligné Bruno Julliard, premier adjoint à la Maire de Paris, en charge de la culture.

La Ville de Paris se réjouit que le CNV ait accepté de renforcer à cette occasion sa contribution aux acteurs parisiens des musiques actuelles. Le CNV a engagé une série de signatures de conventions avec des territoires, essentiellement des régions. Il s'agit de la première convention que le CNV signe avec une ville. Elle s'ajoute en outre à la contribution de la Ville de Paris à hauteur de 750 000 € au fonds d'urgence au spectacle vivant créée suite aux attentats et géré par le CNV qui bénéficie également à ces acteurs.

Toutes les informations sur ce dispositif sont disponibles sur paris.fr et sur cnv.fr.

Contact presse : Mélanie Rigaud / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61